

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille dix-vingt-cinq **Le Huit Avril** à treize heures trente
Le conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe – Maire de Riez –

Présents : BONDIL Claude - ARNOUX Chantal – MARIN Caroline -
ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie – FAUCON Jean-
Paul – GIORDANENGO Isabel – DUMAY Chantal jusqu'à la
délibération n°14-2025/03 - FAGET Solange – BONDIL Jean-
Philippe - PERNIN Valérie jusqu'à la délibération n°14-
2025/03 – RIGOARD René – RONGERE Christiane –
ESCUDIER Jacqueline

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : PERNIN Valérie donne procuration à BONDIL Jean-Philippe à partir
de la délibération n° 15-2025/03
VALIER Karine donne procuration à BIANCHI Christophe
DUBOIS Christophe donne procuration à ESCUDIER Jacqueline

Absents

Excusés : REIGNIER Jean-Luc – DUMAY Chantal à partir de la délibération
n°15-2025/03 - ANDRE Anne-Sophie

A treize heures trente, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en
exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il
a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du
CONSEIL MUNICIPAL.

Mme MARIN Caroline est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 4 Mars 2025, ont
tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture
préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs
observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après
quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces
documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée
Municipale.

Monsieur le Maire informe des décisions municipales prises :

- Décision n°004-2025 du 28 Mars 2025 relative à la demande de subvention complémentaire auprès du département des Alpes de Haute Provence pour l'opération de construction du Centre d'incendie et de secours de Riez

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs et comptes de gestion – exercice 2024
- Affectation de résultat
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Autorisations de programme et crédits de paiement 2025
- Budget Primitif – exercice 2025
- Subvention au CCAS
- Enfouissement réseau orange Rue du marché / Convention de mandat / SDE 04
- Convention / prêt matériel d'exposition / Parc naturel régional du Verdon
- Convention / mise en œuvre d'économies d'eau / bâtiment public / Parc naturel régional du Verdon

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Séance du 8 Avril 2025

Madame Valérie PERNIN soulève que cette année on est excédent.

Monsieur Claude BONDIL répond que l'excédent de fonctionnement permet de faire de l'investissement. Par contre, l'excédent que l'on a en Investissement au 31 Décembre 2024 est dû à l'encaissement de prêt en fin d'année pour permettre le paiement des factures début 2025.

Madame Jacqueline ESCUDIER relève que cette année il y a eu beaucoup de dépenses et de réalisations faites par rapport aux années précédentes.

Monsieur Claude BONDIL répond qu'effectivement, il y eu plus d'investissement cette année.

Madame Solange FAGET ajoute que les projets ont finalement aboutis cette année.

Monsieur Claude BONDIL indique que des projets vont également aboutir en 2025. Les projets aboutissent maintenant mais les services et les élus travaillent dessus depuis plusieurs années. On voit le travail uniquement quand les entreprises sont sur site.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande à combien revient le centre d'incendie et de secours.

Monsieur Claude BONDIL indique que pour l'année 2024, la commune a dépensé 1 135 601.27 € sur le projet de la caserne. Il y aura encore des dépenses en 2025 bien évidemment. Il précise qu'il y a eu quelques dépassements mais que le projet a su rester en dessous des 4 % d'augmentation.

Madame Jacqueline ESCUDIER constate que c'est une somme conséquente.

Madame Solange FAGET indique que sur les montants annoncés la commune a touché des subventions.

Monsieur Jean-Philippe BONDIL précise que les centre d'incendie et de secours est une priorité par rapport à la sécurité des habitants.

Monsieur Claude BONDIL indique aussi que les autres communes participent financièrement au projet.

N° 11-2025/03 COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL, le compte administratif de l'exercice 2024 pour le **Budget Général**.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour permettre aux conseillers de délibérer et de voter, Monsieur Claude BONDIL, 1^{er} Adjoint au Maire, assure la présidence.

Ce document est examiné et discuté chapitre par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévues	2 697 491.32 €	Réalisées	2 443 917.95 €
RECETTES	Prévues	2 697 491.32 €	Réalisées	2 686 650.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévues	4 741 882.35 €	Réalisées	2 318 307.72 €
RECETTES	Prévues	4 741 882.35 €	Réalisées	3 262 094.98 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 1 186 519.57 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AUQUEL EST INTEGRE 1 644 367.40 €

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 2 Abstentions – 13 Pour,**

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE le compte administratif du **Budget Général** pour l'exercice 2024, conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le Comptable public, qu'il **VOTE** également

**Visa Préfectoral : 11/04/2025
Affichage Mairie : 11/04/2025
Transmis en Préfecture : 11/04/2025**

Séance du 8 Avril 2025

N° 12-2025/03 AFFECTATION DE RESULTAT

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024 du **budget général**,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif de ce budget présente le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2023

INVESTISSEMENT	-	506 814.73 €
FONCTIONNEMENT	+	497 394.84 €
Virement à la section d'Investissement :	+	185 501.10 €

Résultat de l'exercice 2024

INVESTISSEMENT	+	943 787.26 €
FONCTIONNEMENT	+	242 732.31 €

Restes à Réaliser 2024 « INVESTISSEMENT »

DEPENSES		1 247 033.42 €
RECETTES		1 114 528.83 €
SOLDE	-	132 504.59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Entendu cet exposé,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 2 Abstentions – 15 Pour,**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024 :</u>	242 732.31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement c/1068 :	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	242 732.31 €
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2024 :</u>	0.00 €
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2024 :</u>	1 401 635.09 €

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

Monsieur Claude BONDIL fait un rappel sur la fiscalité. Les bases d'imposition datent de 1970 et sont revalorisées par la loi de finance chaque année. Cette année, la loi de finance a réévalué les bases de 2 %. La commune n'a pas modifié son taux depuis 2014.

N° 13-2025/03 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 et précise qu'un prélèvement pour la commune s'élevant à 140 743 euros est prévu concernant la garantie individuelle des ressources (GIR) et qu'une contribution coefficient correcteur s'élevant à 315 348 € sera appliquée à la Commune.

Sur proposition du Maire, ses explications étant entendues,

Entendu cet exposé,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 2 Abstentions – 15 Pour,**

VOTE les taux des taxes communales ainsi que les produits attendus :

Produit fiscal attendu pour 2025 :

- Foncier bâti	3 078 411	x	46.03 %	=	1 449 024 €
- Foncier non bâti	61 388	x	78,34 %	=	48 727 €
- Taxe d'habitation	1 088 933	x	10.10 %	=	106 959 €

Soit un total de 1 604 710 €

Le coefficient de variation proportionnelle est donc de 1,000000.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

Monsieur Claude BONDIL indique que depuis quelques années il était reproché à la municipalité de prévoir trop au budget primitif mais auparavant on était obligé de le faire pour respecter la sincérité du budget. Aujourd'hui, la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement permettent de passer à une programmation pluriannuelle.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande des explications sur le projet de l'école. *Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une réhabilitation totale de l'école primaire. L'architecte du parc du Lubéron que la municipalité a missionné a réalisé une projection. Elle sera prochainement présentée aux enseignants.*

Madame Jacqueline ESCUDIER demande des précisions sur le projet de l'Hôtel de Mazan.

Monsieur le Maire indique la DLVA s'est engagée afin de réaliser les travaux de sécurisation de l'escalier. En outre, un groupe de travail va se pour travailler sur l'Hôtel de Mazan.

Madame Jacqueline ESUDIER demande des précisions sur les travaux de la rue du marché.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux vont commencer en 2025.

N° 14-2025/03 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2025

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que selon les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la commune a décidé de gérer, à compter du budget 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels de la ville en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations peuvent faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur la création des AP/CP jointe dans le tableau en annexe.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

0 Contre – 2 Abstentions – 15 Pour,

DECIDE la création des AP/CP ci-dessus

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

		Crédits de paiement (CP)						
	Rappel Autorisation de programme (AP) 2024	Autorisation de programme (AP) 2025	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AP n°1	Chapelle Saint Maxime <i>Dont restes à réaliser 2024- 2025</i> <i>Pour information subventions et souscription</i>	951 461,34 €	17 378,40 €	142 031,00 € <i>42 031,00 €</i>	792 052,24 €			
AP n°2	Réhabilitation de l'Habitat Insalubre Rue du Marché <i>Pour information subventions</i>	1 650 000,00 €	- €	60 000,00 € <i>90 331,72 €</i>	419 200,00 € <i>549 491,39 €</i>	470 000,00 €	690 000,00 €	
AP n°3	Porte Samson <i>Dont restes à réaliser 2024- 2025</i> <i>Pour information subventions</i>	323 868,00 €	- €	21 500,00 € <i>42 000,00 €</i> <i>21 500,00 €</i>	305 417,00 € <i>293 440,00 €</i>	329 000,00 €	551 661,46 €	
AP n°4	Caserne Pompiers <i>Dont restes à réaliser 2024- 2025</i> <i>Pour information subventions</i>	1 813 121,84 €	1 135 601,27 €	1 121 847,73 € <i>1 008 946,82 €</i>	138 036,50 €			
AP n°5	Hotel et Jardin de Mazan <i>Dont restes à réaliser 2024- 2025</i> <i>Pour information subventions</i>	300 000,00 €	- €	25 000,00 € <i>1 172 500,00 €</i>	100 000,00 €	175 000,00 €		

AP n°6	Gymnase <i>Dont restes à réaliser 2024-2025</i>		3 046 123,00 €	- €	6 123,00 €	40 000,00 €	3 000 000,00 €		
	<i>Pour information subventions</i>								
AP n°7	Ecole Primaire <i>Dont restes à réaliser 2024-2025</i>		2 082 720,00 €	- €	12 720,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	<i>Pour information subventions</i>								
AP n°8	Fontaine Colonne <i>Dont restes à réaliser 2024-2025</i>		103 500,00 €	- €	20 000,00 €	83 500,00 €			
	<i>Pour information subventions</i>								
TOTAL			10 724 170,34 €	1 152 979,67 €	1 409 221,73 €	1 770 169,24 €	3 685 000,00 €	1 690 000,00 €	1 000 000,00 €

Séance du 8 Avril 2025

Madame Valérie PERNIN et Madame Chantal DUMAY partent à 14 heures 15.

Monsieur le Maire présente les différentes opérations prévues au budget primitif.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande si la vidéoprotection est efficace.

Monsieur le Maire répond que la vidéoprotection est très efficace pour dissuader les petites dégradations. Elle permet d'élucider beaucoup d'affaires.

Monsieur le Maire souligne que concernant la RHI de la rue du marché, on est toujours dans l'attente du transfert du juge car on a des biens sans maître. La déclaration d'utilité publique a été attaquée deux fois.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande des précisions sur le jardin des papillons.

Monsieur le Maire indique que ce jardin sera au niveau du parc des colonnes. Il y aura une plantation de diverses essences qui permettra d'attirer les papillons. Il précise également que dans la cadre des actions du CCAS, il est prévu de planter un arbre pour chaque enfant né sur la commune. Cette action sera faite dans la continuité du verger conservatoire.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande l'endroit d'implantation de l'hélicoptère.

Monsieur le Maire précise que pour le moment c'est en discussion avec les services de l'état et du SDIS.

Monsieur Jean-Paul FAUCON demande si au niveau des subventions la commune se maintient elle.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il précise que comme le dit si bien Monsieur René RIGOARD, les chiens aboient et la caravane passe. En effet, il y a que ceux qui font qui savent. Il précise qu'au niveau de la chapelle Saint Maxime, la souscription a bien fonctionné. Il rappelle que le 10 Mai il y aura les 50 ans de la communauté des sœurs clarisses.

N° 15-2025/03 BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, ses explications étant entendues,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

0 Contre – 2 Abstentions – 14 Pour,

VOTE, chapitre par chapitre, le **BUDGET PRIMITIF 2025 du budget général** dont la balance générale suit :

EXPLOITATION

DEPENSES 2 964 750.23 €

RECETTES 2 964 750.23 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 5 219 468.32 €

RECETTES 5 219 468.32 €

AUTORISE l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de

personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025
Affichage Mairie : 11/04/2025
Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

N° 16-2025/03 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que le Budget relatif au Centre Communal d'Action Sociale « C.C.A.S. » fonctionne grâce à une participation du budget de la Commune. Il propose, à cet effet, de subventionner ce budget.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'équilibre au budget du C.C.A.S. s'élevant à 14 000,00 euros pour son fonctionnement pour l'exercice 2025

DIT que les crédits sont inscrits au budget

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

Madame Jacqueline ESCUDIER demande si ces travaux d'enfouissement vont se faire de la place Saint Antoine à la place de la Coquille.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

**N° 17-2025/03 ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE RUE DU MARCHÉ /
CONVENTION DE MANDAT / SDE 04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Rue du marché ».

Il indique s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération

Il rappelle le coût prévisionnel du programme : 28 769.77 € TTC

Il fait part au Conseil Municipal du mode de financement ci-après :

Montant TTC : 28 769.77 €

Participation communale : 28 769.77 €

Il propose de confier conformément au Code de la commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie « Rue du marché »

APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de RIEZ et le SDE04

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-après :

- Montant TTC : 28 769.77 €

- Participation communale : 28 769.77 €

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents

DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

Madame Jacqueline ESCUDIER demande l'exposition est identique à celle de l'été dernier.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

N° 18-2025/03 CONVENTION / PRET MATERIEL D'EXPOSITION / PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Monsieur le Maire indique au CONSEIL MUNICIPAL la possibilité d'accueillir sur notre commune l'exposition intitulée « Gypse Gypiers Gypseries en Verdon » à titre gratuit. Cette exposition serait mise en place dans le centre-ville du 5 mai 2025 au 30 septembre 2025.

Pour que cette exposition se fasse, il est nécessaire de passer une convention de prêt de matériel d'exposition avec le Parc naturel régional du Verdon. Cette convention a pour objet de définir les obligations pour chaque partie dans le cadre de ce prêt.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE d'accueillir l'exposition intitulée « Gypse Gypiers Gypseries en Verdon » à titre gratuit

ACCEPTE la convention de prêt de matériel d'exposition avec le Parc naturel régional du Verdon

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et **l'AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

N° 19-2025/03 CONVENTION / MISE EN ŒUVRE D'ÉCONOMIES D'EAU / BATIMENT PUBLIC / PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Monsieur le Maire indique au CONSEIL MUNICIPAL que le Parc naturel régional du Verdon propose à la commune de procéder à un audit permettant de comprendre et d'optimiser la consommation d'eau des bâtiments communaux de la commune.

L'audit est confié à l'EPAGE Verdon qui va donc réaliser les missions suivantes :

- Evaluation des consommations poste par poste
- Récupération et analyse des factures par compteurs
- Propositions de gestion hydro-économiques des bâtiments audités
- Accompagnement des agents pour la réalisation des travaux et le suivi des factures année N+1
- Communication afférente à l'audit pour la commune et pour les habitants de commune
- Réalisation d'animations scolaires sur les économies d'eau pour l'école primaire

L'audit est réalisé sans frais pour la commune.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE de faire réaliser un audit sur la consommation d'eau des bâtiments communaux par l'EPAGE Verdon

ACCEPTE la convention technique relative à la mise en œuvre d'économies d'eau dans les bâtiments publics

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 11/04/2025

Affichage Mairie : 11/04/2025

Transmis en Préfecture : 11/04/2025

Séance du 8 Avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 03 et comptant 9 délibérations numérotées 11-2025/03 à 19-2025/03 est levée à 14 heures 56 minutes.

Signature des Conseillers présents :

BIANCHI Christophe

BONDIL Claude

ARNOUX Chantal

MARIN Caroline

ARNAUD Claude

MOSSO Anne-Marie

FAUCON Jean-Paul

GIORDANENGO Isabel

DUMAY Chantal

FAGET Solange

BONDIL Jean-Philippe

PERNIN Valérie

VALIER Karine

RIGOARD René

RONGERE Christiane

ESCUDIER Jacqueline